https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-26-fevrier-2016-portant-determination-pour-2016-de-la-dotation-nationale-de-financement-des-missions-dinteret-general-et-daide-a-la-contractualisation-mentionnee-a-larticle-l-162-22-1/
Arrêté du 26 février 2016 portant détermination pour 2016 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale
26/02/2016
Le montant de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation est fixé à 6 350,2 millions d'euros pour 2016.